

# Flash Expert !

**Les dernières infos juridiques: avenants à la CCN de l'animation, nouveautés indemnités journalières de sécurité sociale, fonds européens, bénévolat et contrepartie, nouvelles missions parlementaires, ressources juridiques.**



## ☒ Avenants à la CCN de l'animation

Deux avenants à la CCN de l'animation ont été signés les 15 février et 23 avril derniers, l'un pour revaloriser les salaires, l'autre pour tenir compte de la recodification du Code du Travail. Deux avenants ont également été consacrés à la prévoyance. Plus d'infos sur :

<http://www.cnea-syn.org/>

## ☒ Indemnités journalières de sécurité sociale de maladie et de maternité

Un décret vient de modifier des points techniques en matière d'IJSS maladie et maternité. Ces ajustements sont liés au développement de la déclaration sociale nominative.

[Décret 2013-266 du 28 mars 2013 \(art. 8 et 10\)](#)

[Arrêté du 28 mars 2013 fixant le taux forfaitaire mentionné à l'article R. 331-5 du code de la sécurité sociale](#)

## ☒ Les Régions responsables de la gestion des fonds européens en 2014

Une circulaire du Premier ministre aux préfets, en date du 19 avril 2013, officialise l'attribution aux Régions de la gestion du FEADER, du FEAMP et du FEDER pour la période 2014-2020.

- Concernant le FSE (Fonds social européen) : La Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) gardera l'autorité de gestion sur 65% des crédits du FSE qui viendront alimenter les politiques nationales dédiées à l'emploi. Cette enveloppe servira également à financer les programmes déployés par les départements pour l'insertion, ces derniers pouvant se voir subdéléguer une partie de l'enveloppe nationale.

Les Régions recevront 35% de l'enveloppe FSE pour soutenir les politiques de formation.

- Concernant le FEDER, le FEAMP et le FEADER:

Le FEDER (fonds européen de développement régional), le FEAMP (Fonds européen pour affaires maritimes et la pêche) pour les régions concernées et le FEADER (fonds européen agricole de développement rural) relèveront de l'autorité des Régions qui seront responsables de la programmation, de l'instruction, du paiement et du contrôle des dossiers de demandes de subvention.

Plus de détails :

- Circulaire : <http://www.adcf.org/files/THEME-Amenagement-du-territoire/Circulaire-n-5650->

- Dossier de "Intercommunalités" intitulé: [Politiques européennes 2014-2020: quelle place pour les territoires ?](#)

#### ☒ Réponse ministérielle à la question du député Jean Grellier à propos du bénévolat

Question sur la requalification de l'engagement bénévole en salariat en raison notamment de quelques contreparties apportées en nature. [Réponse ministérielle en date du 15 janvier 2013](#)

#### ☒ Deux missions parlementaires lancées

- Quatre parlementaires ont été missionnés par Matignon sur "l'évaluation du régime fiscal et réglementaire des structures non-lucratives". Leurs propositions sont attendues en septembre 2013. [Article Les Echos du 02 mai 2013](#)

- Les inspections générales des affaires sociales et des affaires culturelles ont été saisies afin de mener, avant le 1er juin 2013, un état des lieux permettant d'engager une large concertation en vue de la préparation de dispositions législatives relatives aux évolutions du régime des artistes auteurs afin de présenter des propositions en 2014. Des propositions sont notamment attendues sur la simplification des démarches et l'amélioration de la qualité de service pour les artistes auteurs et des pistes pour améliorer la couverture sociale des artistes auteurs.

#### ☒ Nouvelles ressources juridiques

- **Parution d'un nouveau mensuel du droit et de la gestion** pour les professionnels des arts et de la culture : "Juris Art etc.". Ce mensuel édité par les éditions Dalloz comprend dans son comité de direction plusieurs maître de conférences et directeur de master de droit des universités lyonnaises. Plus d'infos sur: <http://www.juriseditions.fr/jurisartetc.htm>

- Suite à sa journée d'information concernant le **portage salarial**, Légispectacle a mis en ligne plusieurs ressources, dont la [retranscription des débats](#) de sa journée d'information et [un état des lieux des pratiques observées pour le portage salarial](#). Plus d'infos sur: <http://www.legi-information.org/>

- [Une étude du DEPS sur les activités marchandes en 2010.](#)

Résumé de l'étude: En 2010, les **entreprises marchandes qui exercent leurs activités dans les secteurs des arts du spectacle vivant**, dans le soutien au spectacle vivant et dans la gestion des salles de spectacles réalisent un chiffre d'affaires de 4,4 milliards d'euros et dégagent une valeur ajoutée de près de 1,5 milliard d'euros.

L'intégration nouvelle de ces secteurs du spectacle vivant dans le dispositif des statistiques structurelles d'entreprises de l'Insee permet de les situer dans l'économie marchande française : ainsi les entreprises du spectacle vivant, hors unités majoritairement subventionnées qui sont non marchandes et associations non-employeuses, contribuent à 11% du nombre des unités des secteurs culturels marchands, à 5% de leur valeur ajoutée et à 3% de leur excédent brut d'exploitation.

- Un **centre de médiation culture** propose une alternative à la procédure judiciaire pour résoudre à l'amiable les litiges: <http://www.centredemediationculture.com>